



BIBERONS

Le journal mensuel
de la crèche de Gruissan

SEPTEMBRE 2015
N°161

ET COUCHES

Sommaire

Page 11

Informations
aux parents

Activités du mois

Au revoir à

Bienvenue à

Anniversaires
à souligner

Dates à retenir

Page 2

Le mot des
mirguettes

La recette

Les photos

Page 37

Article du mois

Informations aux parents

Voici que commence une nouvelle année, dans un nouveau groupe, peut-être la dernière année à la crèche ?

Afin de la démarrer en beauté, merci de prendre note de tous ces conseils importants qui facilitent la vie de tous à la crèche :

- Si mon enfant a une sucette et un doudou, merci de les marquer à son nom, comme ses vêtements.
- Pensez toujours à bien refermer les portes derrière vous pour la sécurité des enfants
- Prévoir toujours en permanence dans le casier, des vêtements de rechange pour votre enfant
- Pensez à prévenir le plus tôt possible par téléphone ou mail si votre enfant ne peut pas venir .
- Aucun traitement médical ne sera administré sans ordonnance.
- Merci de laisser les bijoux de votre enfant à la maison.

Activités du mois

C'est parti pour les vendanges, le grappillage dans les vignes et la visite de la cave pour voir les gros tracteurs.

Encore quelques jeux d'eau et balades si le temps le permet... Et puis les activités régulières vont reprendre : patins à roulette le mardi, musique le jeudi et toujours la médiathèque le mercredi et le vendredi.

Au revoir à

Augustin, Maelys, Louna, Maé, Mathis, Giulia, Carmen Mark, Meïly, Lucas, Baptiste Gaspard, Victor, Jaimy, Malia, Elisa, Jules, Axel Gabriel, Séléna, Enora, Camille, Maelys, Meryl Triana, Eliot, Devon, Morgane, Lily-Rose, Victoria Chloé, Lya et Maria-Celeste qui font leur rentrée à l'école maternelle.
Soren et Zoé qui déménagent.

Bienvenue à

Margaux et Evan chez les bébés.
Emy chez les grands bébés.
Augustine chez les moyens.
Clément et Margot chez les grands.

Dates à retenir

Date des visites médicales pour les enfants concernés au mois de septembre :
Mardi 1er et vendredi 4 -11-18 -25.
SMS de rappel sur votre mobile.

Anniversaires à souligner

Nathan qui fête ses 1 an.

Crèche de GRUISSAN
chemin F Dolé
Cél. 0468.4953.33





BIBERONS

Le journal mensuel
de la crèche de Gruissan

SEPTEMBRE 2015
N°161

ET COUCHES

Le mot des mirguettes

L'association a pu offrir à tous les grands qui partaient à l'école un petit DVD avec des photos de leur séjour à la crèche durant les trois années.

Un grand merci au papa d'Eliot qui a cuisiné le repas offert par les mirguettes pour la fête de départ des grands, pour le plus grand plaisir de nos papilles.

Tous les enfants ont pu profiter du spectacle de Charly Astié « Boum boum » financé par les gains de la kermesse.

Un certain nombre de nouveaux jouets et livres ont pu être achetés grâce à votre participation à la tombola. Merci à tous !

Le vide grenier de notre association de parents aura lieu le 20 septembre. Tous les parents qui peuvent donner un coup de main ce jour-là pour tenir la buvette, le stand ou aider à l'organisation doivent se faire connaître auprès de la maman de Thya, Elisabeth au 06.46.43.06.99. Idem pour ceux qui souhaitent avoir un stand.

La recette

compote bicolore du raisin

Dans cette recette de compote, le raisin noir vient ajouter un petit grain de folie à un mélange pomme-banane. A lui faire découvrir dès 6 mois.

Ingrédients - Pour 2 desserts :

- 1 pomme
- 1 banane
- 10 grains de raisin noir
- 1 pincée de cannelle

Préparation

Pelez la pomme, coupez-la en morceaux et faites-les cuire à la vapeur avec une pincée de cannelle. Pelez la banane et coupez-la en rondelles.

Coupez les grains de raisin en deux et ôtez les pépins. Faites cuire ensemble à la vapeur.

Mixez les deux préparations séparément et servez ensemble.

les photos du mois



« C'est Maurice qui a mangé tous les chocos suisses »



Trop chouette les bains de balles avec la copine !!



BIBERONS

Le journal mensuel
de la crèche de Gruißan

SEPTEMBRE 2015
N°161

ET COUCHES

Article du mois : La vaccination de mon enfant

DE L'INSTITUT NATIONAL DE PRÉVENTION ET D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ

La vaccination est l'un des grands succès de la santé publique. Des millions de vies ont pu être sauvées grâce à ce geste de prévention. En France, l'arrêt de la transmission, voire l'élimination de certaines maladies infectieuses est possible si chacun recourt à la vaccination pour se protéger mais aussi pour protéger les autres, enfants et adultes plus fragiles du fait de leur âge ou de leur état de santé et qui ne peuvent être vaccinés. Être à jour dans ses vaccinations, c'est être protégé toute la vie.

Pourquoi ne pas attendre que mon bébé soit plus âgé avant de le faire vacciner ?

C'est au cours de ses deux premières années de vie qu'un enfant est le plus vulnérable aux treize maladies évitables par la vaccination. Cela signifie que si votre enfant attrape une maladie comme la rougeole, la coqueluche ou la méningite avant ses deux ans, il a plus de risque d'être gravement malade, de garder des séquelles et même de mourir.

C'est pour renforcer le système immunitaire encore trop fragile de votre bébé et lui permettre de lutter efficacement contre ces maladies que la vaccination doit débuter dès qu'il est âgé de deux mois.

Pourquoi dois-je faire vacciner mon enfant avant son entrée en collectivité et à la crèche ?

Les enfants les plus jeunes ne sont pas encore totalement protégés contre les maladies. Leur système immunitaire est encore trop fragile et a besoin d'être renforcé. Vacciner votre enfant avant l'entrée en collectivité où il va côtoyer beaucoup d'autres enfants, c'est le protéger, lui, mais c'est aussi protéger les autres enfants et diminuer le risque d'épidémies.

Mon enfant va être vacciné, comment l'y préparer ?

Si, comme certains parents, vous appréhendez le moment de la vaccination de votre enfant, voici quelques conseils pour l'aider à dédramatiser ce moment :

- Détendez-vous. La douleur causée par la piqûre de l'aiguille est légère et la vaccination ne prend que quelques secondes : tout sera très vite terminé. Si vous restez calme, votre bébé aussi sera plus calme
- Rassurez-le. Prenez votre enfant dans vos bras au moment du vaccin, cela le rassurera. Vous pouvez également essayer d'allaiter ou de donner le biberon à votre bébé juste avant ou pendant l'injection, pour le réconforter
- Distrayez-le. Parlez à votre bébé d'une voix douce et rassurante, détournez son attention de la vaccination

Que faire si mon bébé est enrhumé le jour de la vaccination ?

Si votre bébé est malade ou qu'il a de la fièvre le jour où il doit être vacciné, parlez-en à votre médecin. Il pourra évaluer si votre bébé peut être vacciné ou s'il est préférable d'attendre quelques jours qu'il soit rétabli.



BIBERONS

Le journal mensuel
de la crèche de Gruissan

SEPTEMBRE 2015
N°161

ET COUCHES

SUITE...

À quoi ça sert la vaccination?

La vaccination est le moyen de prévention le plus efficace aujourd'hui pour lutter contre certaines maladies infectieuses (tétanos, rougeole, coqueluche, méningite...). Elle permet de se protéger soi-même et protéger les autres, notamment les personnes les plus fragiles de son entourage (nouveaux-nés, femmes enceintes, personnes qui souffrent d'une affection chronique ou temporaire contre-indiquant la vaccination, personnes âgées).

La vaccination comporte-t-elle des risques ?

Les études menées sur les vaccins ne montrent pas de risque plus important de développer une maladie après avoir été vacciné chez les vaccinés que chez les non vaccinés. Plusieurs centaines de millions de personnes sont vaccinées chaque année en France et dans le monde sans développer de maladies particulières. Il peut arriver qu'une personne développe une maladie après s'être fait vacciner, mais de très nombreuses études menées dans le monde permettent de mettre en évidence l'absence de lien entre la vaccination et l'apparition d'une maladie grave. Le vaccin est un médicament. Comme pour tous les médicaments, il peut y avoir des effets indésirables. Les plus fréquents sont une petite fièvre et une douleur au point d'injection. Les effets secondaires graves sont très rares et sont beaucoup plus faibles que ceux que peuvent causer la maladie contre laquelle protège le vaccin. Cependant, il existe des circonstances où l'on ne peut pas faire certains vaccins : c'est ce qu'on appelle les contre-indications. Votre médecin vérifiera si vous ou votre enfant pouvez ou non être vacciné ou non au moment voulu.

Peut-on faire plusieurs vaccins en même temps ?

Non, à condition de faire simultanément seulement les vaccins qui sont autorisés. Les données scientifiques montrent que l'administration de plusieurs vaccins en même temps n'a aucun effet néfaste sur le système immunitaire de l'enfant. Un rhume banal ou une affection de la gorge expose l'enfant à un nombre d'antigènes beaucoup plus important que les vaccins. L'administration de plusieurs vaccins en une seule fois comporte, en outre, des avantages : il limite le nombre de consultations et permet ainsi aux enfants de recevoir les vaccinations recommandées à temps. Enfin, cela limite aussi le nombre de piqûres (par exemple en combinant la vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole dans un même vaccin).

Avec autant de vaccins obligatoires ou recommandés, ne sollicite-t-on pas trop le système immunitaire ?

Non. Le système immunitaire (système de défense) est capable de faire face à beaucoup d'attaques en même temps. Il est fait pour se défendre contre énormément de microbes. Se faire vacciner ne change rien à sa force et ses capacités. Notre corps peut répondre en même temps à un million d'antigènes différents (c'est-à-dire tous les éléments étrangers au corps comme par exemple les virus, les parasites, mais aussi les poussières, les protéines alimentaires, etc.). Or si l'on considère la totalité des vaccins figurant dans le calendrier des vaccinations, on ne dénombre que 138 antigènes. C'est comme une goutte d'eau dans l'océan pour notre système immunitaire.



BIBERONS

Le journal mensuel
de la crèche de Grüssan

ET

COUCHES

SEPTEMBRE 2015
N°161

SUITE...

Ne vaut-il pas mieux s'immuniser naturellement par la maladie que par les vaccins ?

Non, les vaccins stimulent le système immunitaire et entraînent une réponse immunitaire semblable à celle produite par l'infection naturelle, mais ils ne provoquent pas la maladie. Ils ne font donc pas courir à la personne vaccinée le risque d'une maladie qui peut se compliquer. En effet, une maladie peut laisser de graves séquelles, par exemple : une encéphalite dans le cas de la rougeole ; des malformations congénitales dans le cas de la rubéole ; un cancer du foie dans le cas du virus de l'hépatite B.

À quoi servent les adjuvants ?

Les vaccins contiennent des adjuvants, dont certains contiennent de l'aluminium. Ils permettent de stimuler la réponse immunitaire induite par le vaccin et donc d'en renforcer son efficacité. L'aluminium est utilisé dans la plupart des vaccins dans tous les pays du monde depuis près de 90 ans. Des traces d'aluminium peuvent rester autour du point d'injection pendant plusieurs années mais il n'a jamais été démontré que l'aluminium était associé à des maladies musculaires ou des maladies générales particulières. Aucune donnée ne permet de remettre en cause la sécurité des vaccins contenant de l'aluminium. Le thiomersal est un composé organique contenant du mercure. Il est ajouté à certains vaccins comme agent conservateur. C'est l'agent conservateur le plus fréquemment utilisé pour les vaccins qui se présentent en flacons multidoses. En France, il n'est pas utilisé dans les vaccins unidoses. Il n'existe, à l'heure actuelle, aucune preuve scientifique attestant que le thiomersal utilisé dans les vaccins représente un risque pour la santé.

Les vaccins sont-ils sûrs ?

Comme pour tout médicament, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) intervient dès la phase des études cliniques pour s'assurer de la sécurité des vaccins. Il existe une procédure européenne d'autorisation de mise sur le marché et les vaccins autorisés font l'objet d'une surveillance rigoureuse internationale des effets indésirables qui sont répertoriés. L'objectif de cette surveillance est de s'assurer que les vaccins mis en vente ne font courir aucun risque aux utilisateurs. En France, l'ANSM surveille continuellement tous les médicaments qui sont mis sur le marché et évalue régulièrement les bénéfices au regard des effets indésirables des vaccins. Tous les effets indésirables peuvent être déclarés facilement sur le site web de l'ANSM.

Quelles sont les autorités qui encadrent la vaccination en France en 2014 ?

Le ministère de la Santé élabore la politique vaccinale. Le Haut Conseil de la santé publique avec le Comité technique des vaccinations donnent des avis et des recommandations sur les vaccinations en se basant sur les connaissances scientifiques les plus récentes. L'Institut de Veille sanitaire assure la surveillance des maladies pour lesquelles il existe des vaccins. L'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) contrôle la qualité des vaccins et surveille le rapport bénéfice/risque des vaccins en collectant tous les effets indésirables déclarés. Elle travaille en collaboration avec l'Agence européenne des médicaments. La Haute Autorité de santé évalue le service rendu des vaccins autorisés si le laboratoire qui les produit souhaite qu'ils soient remboursés par l'Assurance maladie. L'Inpes informe le public et les professionnels de santé sur les vaccinations.



BIBERONS

Le journal mensuel
de la crèche de Gruissan

SEPTEMBRE 2015
N°161

ET COUCHES

SUITE...

Pourquoi ne pas attendre que mon bébé soit plus âgé avant de le faire vacciner ?

C'est au cours de ses deux premières années de vie qu'un enfant est le plus vulnérable aux treize maladies évitables par la vaccination. Cela signifie que si votre enfant attrape une maladie comme la rougeole, la coqueluche ou la méningite avant ses deux ans, il a plus de risque d'être gravement malade, de garder des séquelles et même de mourir, ou même de rester fatigué plus longtemps et d'être plus vulnérable aux autres infections. C'est pour renforcer le système immunitaire encore trop fragile de votre bébé et lui permettre de lutter efficacement contre ces maladies que la vaccination doit débiter dès qu'il est âgé de deux mois.

Pourquoi faire vacciner mon enfant contre l'hépatite B ?

Le virus de l'hépatite B se transmet par le sang, les relations sexuelles non protégées, ou de la mère à l'enfant au moment de l'accouchement. Ce virus peut provoquer une maladie grave du foie. La vaccination est le moyen le plus sûr de se protéger efficacement ; elle est recommandée pour tous les enfants ainsi que pour les adultes non vaccinés exposés au risque d'infection par ce virus. Cette maladie est très répandue dans le monde, particulièrement en Afrique et en Asie. On estime qu'il y a en France 280 000 personnes porteuses du virus de l'hépatite B. Chaque année, 1 300 à 1 400 en décèdent par cirrhose ou cancer du foie. La vaccination est le moyen le plus efficace pour se protéger de l'hépatite B et de ses complications. Elle est recommandée pour tous les nourrissons dès l'âge de 2 mois. En effet, plus on est vacciné jeune, plus le vaccin est efficace. Elle est effectuée dès la naissance si la mère est porteuse du virus de l'hépatite B. Les enfants et les adolescents peuvent être vaccinés jusqu'à l'âge de 15 ans inclus. À partir de 16 ans, la vaccination est recommandée aux personnes exposées à un risque d'infection par le virus de l'hépatite B : personnes originaires de pays où la maladie est fréquente (en Afrique et en Asie notamment), voyageurs, entourage proche d'une personne ayant une hépatite B, usagers de drogue injectable, personnes ayant des relations sexuelles non protégées. Elle est aussi obligatoire pour certaines professions.

LA VACCINATION ET INTERNET (16-04-2015)

Il est parfois difficile de s'y retrouver tant la quantité d'informations proposée sur le net est importante : journaux, sites, forum etc. Les avis divergent et l'on ne sait parfois plus distinguer le vrai du faux. Pour ne pas se perdre et sélectionner les bonnes informations, il est important de se poser les bonnes questions :

Quelles sont les questions à se poser pour s'assurer de la fiabilité de l'information sur internet ?

- Qui est responsable du site ?

Est-ce un organisme officiel de santé ? Une association reconnue d'utilité publique ? Un particulier ? Une association dédiée à une cause personnelle ? Y a-t-il un logo pour vous permettre de l'identifier ?

Les organismes de santé publique sont toujours très clairement identifiés. Ils ont l'obligation de délivrer une information objective et scientifiquement validée. Certains particuliers ou associations peuvent publier des opinions non fondées scientifiquement.



BIBERONS

Le journal mensuel
de la crèche de Gruißan

SEPTEMBRE 2015
N°161

ET COUCHES

SUITE...

- Le site tire-t-il un profit de l'information qu'il délivre ?

Le site propose-t-il la vente de produits, un livre, un magazine, une revue ? Vous incite-t-il à faire un don ?

Les sites officiels donnent toujours des informations gratuitement. Si un site propose de vendre quelque chose, soyez attentif au type d'information publiée et aux experts qui sont cités.

- Quel type d'information est présenté ?

Les informations du site sont-elles issues de revues scientifiques ou d'organismes de références unanimement reconnus ou s'agit-il des témoignages invérifiables exemple « Le petit garçon qui a été vacciné a été hospitalisé une semaine plus tard dans un état grave » ?

Méfiez-vous des sites qui ne font état que de situations dramatiques, de théories du complot etc..

- Qui sont les experts qui s'expriment sur le site ?

Les experts qui s'expriment sur le site précisent-ils leurs formations (pédiatre, médecin généraliste, infectiologie, sage-femme) et le lieu où ils exercent (l'organisme public, hôpital...)?

Vous devez pouvoir facilement vérifier ces informations. En France, les éventuels conflits d'intérêts des experts sont publiés afin de lever toute ambiguïté sur les liens qui existent ou non entre eux et l'industrie ; la presse est libre et indépendante.

Quelles sont les sources fiables sur les sujets de vaccination ? Qui fait quoi ?

Beaucoup de sites expriment un point de vue et délivrent des informations sur la vaccination. Il est parfois difficile de faire la part des choses entre opinion personnelle et avis fondé. Les organismes ci-dessous (liste non exhaustive) émettent des avis fiables et qui tiennent compte de l'état des connaissances scientifiques sur la vaccination :

- Le ministère de la Santé élabore la politique vaccinale
- Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) collabore avec le comité technique des vaccinations et émet des avis et des recommandations sur les vaccinations
- L'Inpes informe le public et les professionnels de santé sur les vaccinations
- L'Institut de veille sanitaire (InVS) assure le suivi épidémiologique des maladies à prévention vaccinale
- L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) suit le rapport bénéfice / risques des vaccins en collectant tous les effets indésirables déclarés et contrôle la qualité des vaccins.
- La Haute Autorité de santé (HAS) évalue le service rendu des vaccins autorisés si le laboratoire qui les produit souhaite qu'ils soient remboursés par l'Assurance maladie
- Les agences régionales de santé coordonnent les centres de vaccinations
- Les Caisses d'assurance maladie remboursent les vaccins, informent le public et les professionnels de santé sur les vaccinations

[Les sociétés savantes médicales travaillent à l'amélioration des connaissances et à leur diffusion.](#)